

Termes de Références
pour
l'évaluation externe
du
portefeuille WASH de SWISSAID en
Afrique de l'Ouest et Centrale

Berne, 13.08.2026

Table des matières

1.	Objet du présent document.....	4
2.	Informations générales et contexte de l'évaluation	4
2.1.	Introduction.....	4
2.2.	L'engagement de SWISSAID dans le secteur WASH.....	5
3.	Objectif, portée et axes de l'évaluation	5
3.1.	Objet de l'évaluation	5
3.2.	But et objectifs.....	6
3.3.	Portée	6
3.4.	Questions d'évaluation indicatives / domaine d'intérêt principal	7
4.	Processus et méthodes d'évaluation	10
4.1.	Méthodologie d'évaluation.....	10
4.2.	Rôles et responsabilités des évaluateurs.....	11
4.3.	Processus d'évaluation et calendrier	11
4.4.	Livrables.....	12
5.	Procédure d'appel d'offres.....	13
5.1.	Profil de compétences de l'équipe d'évaluation	13
5.2.	Critères d'exclusion.....	14
5.3.	Procédure d'attribution.....	14
5.4.	Procédure de candidature et calendrier	15
5.5.	Structure et contenu de l'offre.....	15
5.6.	Budget disponible et passation du marché	15
6.	Documents de référence.....	16
7.	Conditions générales de la mission.....	16
7.1.	Confidentialité.....	16
7.2.	Propriété intellectuelle.....	16
7.3.	Assurance qualité	16
7.4.	Validation des livrables.....	16
7.5.	Paieement.....	17
7.6.	Code de conduite.....	17
8.	Annexes	18
8.1.	Cadre logique synthétique du portefeuille WASH (2019–2027)	18

Termes et abréviations

Abréviation	Signification
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPE	Assainissement Total Piloté par l'École
CAD	Comité d'aide au développement
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif(s) de Développement Durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
O&M	Opération et Maintenance
PSEAH	Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels
SUFOSEC	Alliance for Sustainable Food Systems and Empowered Communities
SWSC	Consortium Suisse pour l'Eau et l'Assainissement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène
WASH FIT	Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé

1. Objet du présent document

Le présent document définit les exigences, le champ d'application et les critères de sélection relatifs à l'évaluation externe d'un programme Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) mis en œuvre par SWISSAID au Niger et au Tchad.

Le présent cahier des charges définit la finalité, le contexte, les objectifs, le champ d'application et les principaux axes de l'évaluation, y compris les questions d'évaluation indicatives alignées sur les critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques / Comité d'aide au développement (OCDE/CAD). Il décrit en outre l'approche d'évaluation proposée, le processus, les rôles et responsabilités, les livrables attendus et le calendrier.

Le cahier des charges sert également de base au processus d'appel d'offres et de sélection de l'équipe d'évaluation. La passation de marché avec les consultant.e.s sélectionnés et la mise en œuvre du mandat d'évaluation se dérouleront conformément aux exigences et conditions énoncées dans le présent document.

2. Informations générales et contexte de l'évaluation

2.1. Introduction

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est reconnu comme un droit humain fondamental par les Nations Unies depuis 2010 et constitue un déterminant essentiel de la santé, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la résilience des communautés. Il est au cœur de l'Objectif de développement durable (ODD) 6, qui vise à garantir l'accès de tous à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière durable d'ici 2030. Par ailleurs, les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs sont inégaux et, dans de nombreux contextes, en retard sur les prévisions. Pour accélérer ces progrès, il faudra non seulement accroître les investissements, mais aussi améliorer la gouvernance du secteur, renforcer les systèmes, développer les capacités institutionnelles et mettre au point et adopter des approches innovantes, évolutives et adaptées au contexte.

Au Tchad et au Niger, les interventions WASH s'inscrivent dans les priorités définies par les politiques et stratégies nationales du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, ainsi que dans les engagements pris par les deux États en faveur de l'atteinte des ODD. Elles sont également alignées sur les Programmes Pays de SWISSAID, qui placent l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales, le renforcement de la résilience face aux crises climatiques, la gouvernance locale, l'inclusion sociale et la gestion durable des ressources naturelles au cœur de leurs interventions. Les projets WASH contribuent ainsi de manière transversale aux résultats attendus des programmes pays, notamment en améliorant l'accès aux services sociaux de base, en renforçant les capacités des collectivités territoriales et des structures communautaires, et en favorisant une gestion durable et inclusive des services.

Par ailleurs, ces interventions s'inscrivent aussi dans le cadre des résultats globaux de SWISSAID et de l'Alliance SUFOSEC, auxquels elles contribuent à travers plusieurs indicateurs stratégiques portant notamment sur l'amélioration de l'accès durable à des services WASH de qualité, le renforcement de la résilience des

ménages et des communautés, le développement des capacités des acteurs locaux, la gouvernance des services, ainsi que la promotion de pratiques d'hygiène et d'assainissement favorables à la santé publique et à la sécurité alimentaire. Cette convergence entre les priorités nationales, les ODD, les Programmes Pays de SWISSAID et les cadres des résultats de SWISSAID et l'Alliance SUFOSEC constitue un fondement essentiel pour apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions mises en œuvre dans les deux pays.

2.2. L'engagement de SWISSAID dans le secteur WASH

SWISSAID est présente au Tchad depuis 1965 et au Niger depuis 1974. Grâce à cette présence de longue date, l'organisation a développé une connaissance approfondie des contextes institutionnels, socio-économiques et environnementaux de ses zones d'intervention.

Au Niger et au Tchad, SWISSAID met en œuvre des interventions dans le secteur WASH en collaboration avec les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'État, les organisations de la société civile et les communautés locales. Les interventions soutenues au cours de la période couverte par cette évaluation combinent notamment l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, le renforcement des capacités des structures de gestion, ainsi que l'appui aux mécanismes locaux de gouvernance et de durabilité des services WASH.

Au fil du temps, les interventions ont progressivement intégré des approches complémentaires telles que l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), les Écoles Bleues, l'Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (WASH FIT), la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), le renforcement des systèmes WASH, la professionnalisation de la gestion des services ainsi que des considérations liées à la résilience climatique et à la sécurité hydrique.

Le portefeuille couvert par la présente évaluation comprend les projets mis en œuvre au Niger et au Tchad entre 2019 et 2027. Les projets concernés sont présentés au chapitre 3.1.

3. Objectif, portée et axes de l'évaluation

3.1. Objet de l'évaluation

La présente évaluation externe s'inscrit dans une trajectoire plus large du programme WASH de SWISSAID en Afrique de l'Ouest et Centrale, tout en tenant compte de l'évolution des contextes opérationnels, institutionnels et géopolitiques dans lesquels SWISSAID Niger et Tchad et leurs partenaires opèrent. Plus précisément, cette évaluation porte sur les projets suivants :

Pays	Projet	Période	Région(s) d'intervention	Population cible approximative
Niger	PAEPHA Kollo	01.02.2020- 31.12.2023	Région de Tillabéri	15'000
	PAEPHA Boboye	01.04.2022- 31.03.2025	Région de Dosso	15'000
	PAEPHA Douchi SWSC-4	01.07.2023-	Région de Dosso	42'000

		31.03.2027		
Tchad	Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural	01.11.2019-31.12.2023	Logone Oriental, Mandoul et Guéra	42'000
	Accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural au Tchad	20.02.2024-31.12.2026	Logone Oriental, Mandoul et Moyen-Chari	75'000

Une synthèse de la logique d'intervention et des principaux résultats du portefeuille WASH couvert par cette évaluation est présentée à l'annexe 8.1. La période étudiée s'étend donc du 1er novembre 2019 au 31 mars 2027. Toutefois, les travaux d'évaluation porteront sur les réalisations et résultats observables jusqu'à la période de collecte des données (prévue pour le dernier trimestre de 2026). Pour les projets encore en cours, l'évaluation appréciera l'état d'avancement, les premiers résultats obtenus ainsi que les perspectives d'atteinte des résultats et de durabilité d'ici leur clôture.

3.2. But et objectifs

Cette évaluation vise à fournir à SWISSAID une analyse indépendante et objective du programme WASH de SWISSAID au Tchad et Niger (voir liste projets mentionnés sous 3.1). L'évaluation a pour objectif de soutenir la redevabilité, l'apprentissage et le pilotage stratégique du programme, en veillant, dans la mesure du possible, à ce que les enseignements tirés soient mis à profit pour renforcer la mise en œuvre en cours, tout en orientant les actions futures. En particulier, l'évaluation examinera les résultats obtenus au cours de ces différents projets et identifiera les principaux axes d'amélioration ainsi que les orientations futures.

L'évaluation vise à :

- (i) Fournir à SWISSAID une évaluation indépendante et objective des réalisations et des résultats obtenus dans le cadre des projets mentionnés dans la section 3.1 ;
- (ii) Évaluer la qualité de la mise en œuvre des projets en examinant les documents relatifs à ceux-ci (tels que le document de projet et les propositions de projet individuelles), y compris toute référence aux cibles des ODD ou aux normes nationales, et déterminer dans quelle mesure, ces normes se traduisent concrètement sur le terrain ;
- (iii) Évaluer les résultats des projets en termes de pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité (sur la base des critères de l'OCDE/CAD) ;
- (iv) Produire une analyse transversale, permettant de dégager les enseignements, les convergences et les spécificités des interventions ;
- (v) Formuler des recommandations prospectives pour une éventuelle phase ultérieure, en tenant compte du fait que la poursuite du programme dépendra des résultats de la présente évaluation ainsi que de la disponibilité des financements.

3.3. Portée

L'évaluation devrait être menée **entre le 21 septembre et le 3 novembre 2026** (voir le calendrier au chapitre 4.3). L'équipe d'évaluation est chargée d'analyser les documents, d'interroger les personnes ressources, de mener des missions (sur le terrain), de rédiger et de présenter le rapport d'évaluation.

L'étendue et la profondeur de l'évaluation seront déterminées par les questions

d'évaluation indicatives auxquelles l'équipe d'évaluation cherchera à répondre (voir le chapitre ci-dessous).

3.4. Questions d'évaluation indicatives / domaine d'intérêt principal

Les questions en noir ci-dessous sont considérées comme essentielles et s'appliquent à tous les projets, tandis que *les questions supplémentaires en bleu et en italique s'applique uniquement au projet PAEPHA Douthi SWSC-4 (01.07.2023 – 31.03.2027).*

Le projet PAEPHA Douthi SWSC-4 (01.07.2023 – 31.03.2027) s'inscrit dans la phase IV du Consortium suisse pour l'eau et l'assainissement (SWSC). Le projet a adopté les approches caractéristiques du programme « [Écoles bleues](#) » du SWSC en utilisant le Kit Écoles bleues (SWSC 2018) et le référentiel [WASH FIT](#) pour les établissements de santé (OMS/UNICEF 2018). Les questions en bleues et italiques sont adaptées aux deux types d'établissements. L'équipe d'évaluation doit rédiger des sections distinctes pour chaque contexte (écoles et établissements de santé) dans le rapport d'évaluation.

Au cours de la phase de lancement, l'équipe d'évaluation, en concertation avec SWISSAID, devrait affiner davantage et hiérarchiser les questions. Les questions d'évaluation sont principalement structurées selon les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE. Elles sont complétées par un domaine d'analyse prospective visant à éclairer l'orientation future du portefeuille WASH de SWISSAID en Afrique de l'Ouest et Centrale.

	QUESTIONS
1.Efficacité	1.1. Quel est le niveau de satisfaction des acteurs locaux et des représentants de la population cible ? Comment les résultats ont-ils été perçus par les différents groupes (selon le genre, les groupes marginalisés et les lieux) et quelles sont les raisons de ces différences de perception ?
	1.2. Dans quelle mesure, les résultats ont-ils été atteints en termes de quantité, de qualité et dans les délais prévus, et pourquoi (ou pourquoi pas) ? Quels facteurs ont limité ou contribué à la réussite de la mise en œuvre du programme ?
	1.3. Dans quelle mesure, la fragilité du contexte a-t-elle influencé l'efficacité des interventions et comment l'équipe du projet a-t-elle adapté ses stratégies en fonction de ce contexte ?
2.Efficience	2.1. Compte tenu des coûts et des résultats obtenus à ce jour, ce programme offre-t-il un bon rapport qualité-prix par rapport aux ressources investies notamment, en termes de qualité et de couverture des services fournis ?
	2.2. Dans quelle mesure, les modalités de mise en œuvre (partenariat avec les services techniques, ONG locales, collectivités, entreprises privées, etc.) ont-elles permis une utilisation efficiente des ressources ?
	2.3. Quel est le profil des parties prenantes ayant contribué (en numéraire ou en nature) au financement des améliorations des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles, les établissements de santé et/ou les communautés ?

3.Impact	3.1. Quels changements le projet a-t-il générés en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène notamment, en termes de réduction des inégalités d'accès aux services WASH pour les femmes, les filles, les personnes vivant avec un handicap et les plus vulnérables ?
	3.2. Quels effets positifs et durables ainsi que quels changements de comportement en matière de pratiques liées à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement peut-on identifier ?
	3.3. Existe-t-il des effets observables sur les maladies liées à l'eau, le temps consacré à la collecte de l'eau ou la qualité de vie ?
	3.4. Dans quelle mesure, les tabous et comportements liés à l'hygiène menstruelle ont-ils évolué grâce au travail d'éducation à la santé sexuelle et aux produits d'hygiène destinés aux femmes pendant leurs menstruations ? Dans quelle mesure cela contribue-t-il à faire évoluer la société, notamment en ce qui concerne la scolarisation des filles, la place des femmes au sein de la famille et dans la vie quotidienne ?
	3.5. Existe-t-il des preuves d'impacts à plus grande échelle, au-delà des zones où le projet intervient directement (par exemple, grâce à des innovations ou à des actions de plaidoyer) ? Si possible, quantifiez les populations et institutions supplémentaires touchées.
	<i>3.6. Quels effets l'approche signature a-t-elle eus sur les principaux résultats et impacts au-delà des niveaux de service WASH ?</i>
	<i>3.7. Dans quelle mesure les initiatives de plaidoyer et/ou d'innovation des projets ont-elles été efficaces ? Par exemple, plaider en faveur de budgets pour les fournitures et l'entretien des écoles et des établissements de santé</i>
4.Durabilité	4.1 Quels sont les impacts qui ont donné lieu à des adaptations des politiques, à des mesures gouvernementales concrètes ou à des changements de comportement chez les responsables et les prestataires de services ?
	4.2. Dans quelle mesure, les infrastructures et les services WASH restent-ils fonctionnels et en bon état après leur mise en service ?
	4.3. Existe-t-il ou est-on en train de mettre en place des i) Mécanismes de financement adéquats (budgets publics, systèmes de recouvrement des coûts, fonds d'entretien) ; ii) Dispositifs de maintenance (artisans réparateurs, fournisseurs de pièces de rechange), pour assurer la pérennité des infrastructures et des services WASH ?
	4.4. Dans quelle mesure les interventions ont-elles contribué à renforcer les capacités de ses partenaires et des autorités des pays d'accueil ?
	4.5. Les capacités renforcées aux niveaux individuel, institutionnel et systémique sont-elles suffisamment ancrées pour assurer la pérennité de la prestation des services WASH sans soutien extérieur ? Les rôles, les responsabilités et les mécanismes de redevabilité sont-ils institutionnalisés ?
	<i>4.6. Quel a été l'impact des activités de renforcement des systèmes sur la pérennité de l'approche signature ?</i>
5. Pertinence	5.1. Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux besoins et aux priorités des populations cibles et des acteurs locaux ?
	5.2. Dans quelle mesure le projet était-il adapté au contexte local socio-économique, climatique et sécuritaire, et à son évolution en tenant compte des vulnérabilités spécifiques selon le genre et l'inclusion des

	groupes marginalisés ?
	<i>5.3. Dans quelle mesure l'approche adoptée a-t-elle répondu aux priorités et aux besoins des responsables de la prestation de services dans les écoles et les établissements de santé, ainsi que des usagers (enseignants, élèves, professionnels de santé, patients, membres de la communauté) ?</i>
	<i>5.4. Dans quelle mesure l'approche par signature est-elle pertinente dans le contexte national ? Que faudrait-il faire de plus pour améliorer sa pertinence ?</i>
6. Cohérence	6.1. Dans quelle mesure les activités du projet s'intègrent-elles dans le cadre des politiques, stratégies et programmes de réforme nationaux et régionaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) ?
	6.2. Dans quelle mesure le projet était-il complémentaire des autres interventions menées dans le secteur WASH, en évitant les duplications et en favorisant les synergies ?
7. Orientations futures	7.1. Se positionner sur les évolutions suivantes : i) la sécurité hydrique (water security) ; ii) le renforcement des systèmes (systems strengthening) ; iii) la professionnalisation de la gestion des services ; iv) la résilience climatique ; v) la gestion durable des ressources en eau (au-delà des seuls points d'eau) ; vi) le passage d'une logique d'infrastructures à une logique de services durables.
	7.2. Quelles orientations stratégiques et quels domaines d'intervention devraient être privilégiés afin de renforcer la pertinence et l'impact du programme WASH de SWISSAID en Afrique de l'Ouest et Centrale au cours des prochaines années ? En s'appuyant sur i) les réformes actuelles du secteur ; ii) les résultats obtenus et iii) les enseignements tirés des projets actuels et précédents
	7.3. Comment le programme pourrait-il mieux intégrer les enjeux de résilience climatique, de sécurité hydrique et de gestion durable des ressources en eau dans ses futures interventions ?
	7.4. Comment renforcer les synergies entre les interventions WASH et les autres domaines d'intervention de SWISSAID (ex. nutrition, agroécologie, approche territoriale, l'égalité des genres etc.), notamment la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la résilience et la réduction des risques de catastrophe ?
	7.5. Compte tenu des évolutions du secteur, quelles approches/innovations de gestion, d'exploitation et de maintenance des services WASH devraient être privilégiées afin d'assurer des services plus durables, professionnels et inclusifs ?
	7.6. Au regard de l'évolution du secteur WASH, quel rôle SWISSAID devrait-elle privilégier à l'avenir (innovation, renforcement des systèmes nationaux, accompagnement des collectivités, plaidoyer, démonstration de modèles, partenariats, etc.) ?

4. Processus et méthodes d'évaluation

4.1. Méthodologie d'évaluation

La méthodologie détaillée sera proposée par les consultant.e.s dans leur offre technique. SWISSAID est ouverte à différentes approches méthodologiques, pour autant qu'elles permettent de répondre de manière rigoureuse aux objectifs et questions d'évaluation définis dans les présents termes de référence.

L'évaluation devra adopter une approche mixte, participative et fondée sur la triangulation des sources de données. Elle devra permettre d'apprécier les résultats obtenus, de comprendre les facteurs ayant contribué ou limité leur atteinte et de dégager des enseignements pertinents pour l'évolution future du portefeuille WASH de SWISSAID au Niger et au Tchad.

À titre indicatif, SWISSAID considère qu'une combinaison d'approches permettant d'analyser la contribution des interventions aux changements observés, d'identifier les résultats émergents et de tenir compte des facteurs contextuels susceptibles d'influencer les résultats pourrait être particulièrement pertinente. Les soumissionnaires sont libres de proposer l'approche qu'ils jugent la plus adaptée. Des méthodologies telles que la Contribution Analysis, l'Outcome Harvesting, la Realist Evaluation ou d'autres approches équivalentes peuvent servir d'inspiration, sans constituer une exigence.

Les consultant.e.s devront démontrer comment l'approche proposée permet de garantir la qualité des données, la triangulation des informations et la crédibilité des conclusions.

L'évaluation devra s'appuyer sur une combinaison appropriée de méthodes de collecte et d'analyse des données, pouvant notamment inclure une revue documentaire, des entretiens semi-directifs, des discussions de groupe non mixtes (séparées par sexe), des visites de terrain, des approches participatives telles que les cartes de score communautaires (Community Score Cards), des transects et des observations directes des infrastructures et services WASH, ainsi que des ateliers de restitution ou de validation. Les méthodes retenues devront être justifiées par les consultant.e.s et adaptées au contexte ainsi qu'aux objectifs de l'évaluation.

L'évaluation devra être participative et associer un échantillon représentatif et justifié de parties prenantes directement ou indirectement concernées par les interventions. Les catégories de parties prenantes et les modalités d'échantillonnage proposées seront précisées dans le rapport de lancement.

La phase de lancement permettra d'affiner les questions d'évaluation, de valider la méthodologie proposée, les outils de collecte et la stratégie d'échantillonnage, afin de garantir une compréhension commune des attentes entre SWISSAID et l'équipe d'évaluation.

Une matrice d'évaluation reliant les questions d'évaluation aux critères d'analyse, aux sources d'information et aux méthodes de collecte de données sera élaborée et soumise dans le rapport de lancement.

4.2. Rôles et responsabilités des évaluateurs

L'évaluation sera mise en œuvre par une équipe composée de trois entités complémentaires : un.e coordonnateur.trice principal.e de l'évaluation, responsable de la coordination générale et de la cohérence méthodologique, ainsi que deux équipes d'évaluation disposant de capacités opérationnelles dans chacun des deux pays couverts par l'étude (Niger et Tchad). Cette organisation vise à combiner une supervision globale de l'exercice avec une connaissance approfondie des contextes nationaux et des réalités de terrain.

Le/la coordonnateur.trice principal.e de l'évaluation devra démontrer une solide expérience dans la conduite d'évaluations complexes de programmes de développement, notamment dans des contextes fragiles, ainsi que dans la coordination d'équipes multidisciplinaires. Les entités responsables de l'évaluation dans chacun des pays devront disposer d'une bonne connaissance du contexte institutionnel, socio-économique et sectoriel du pays concerné ainsi que d'une expérience avérée en matière de collecte et d'analyse de données d'évaluation.

Une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'équipe est fortement souhaitée afin de favoriser une conduite de l'évaluation sensible au genre. Au sein des équipes responsables de l'évaluation dans chacun des pays, une représentation féminine permettant la conduite d'entretiens et de discussions de groupe avec les femmes et les filles est requise.

Sous la coordination du/de la coordonnateur.trice principal.e de l'évaluation, l'équipe d'évaluation sera collectivement chargée de :

- affiner et mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation ;
- élaborer les outils et protocoles de collecte de données ;
- conduire la collecte et l'analyse des données ;
- assurer la triangulation et la validation des résultats ;
- contribuer à la formulation des conclusions, enseignements tirés et recommandations ;
- produire l'ensemble des livrables requis conformément aux présents termes de référence.

Les entités responsables de l'évaluation dans chacun des pays contribueront notamment à l'analyse contextuelle, à la mobilisation des parties prenantes, à la collecte des données, à l'interprétation des résultats et à la validation des constats.

Le/la coordonnateur.trice principal.e de l'évaluation assurera la coordination de l'ensemble du processus, veillera à la cohérence méthodologique des travaux menés dans les différents pays, supervisera la qualité des analyses et des livrables et constituera l'interlocuteur.trice principal.e de SWISSAID. Il/elle rendra compte à Lukas Reinhard et Marc Monnet, basés au siège de SWISSAID à Berne (Suisse).

4.3. Processus d'évaluation et calendrier

Le plan de travail ci-après présente les dates proposées, les responsabilités et les ressources nécessaires pour les différentes activités du processus d'évaluation. Ce plan de travail devra faire l'objet de commentaires de la part de l'équipe d'évaluation dans sa proposition.

Activité	Période / dates / date limite (à titre indicatif)	Budget-temps indicatif
Préparation, soumission et sélection des offres	17.08.2026 - 06.09.2026 ~3 semaines	
Réunion de lancement (en présentiel ou en ligne) : Séance d'information (y compris les préparatifs) avec les consultants afin de s'assurer d'une compréhension commune du cahier des charges et de l'exhaustivité de la documentation, pour transmettre les principales déclarations et messages de SWISSAID ainsi que ses attentes concernant l'évaluation et sa planification	21.09.2026 - 23.09.2026 ~1 semaine	1 jour
Étude documentaire et rapport de lancement : Les consultants examinent la documentation fournie par SWISSAID, et d'autres documents pertinents, puis préparent et soumettent un rapport de lancement	21.09.2026 - 30.09.2026 ~2 semaines	4 jours
Mission(s) sur le terrain : Un débriefing en ligne avec SWISSAID aura lieu au retour	05.10.2026 - 16.10.2026 ~2 semaines	Mission: 10 jours (déplacements compris)
Synthèse et projet de rapport d'évaluation : Analyse des résultats, élaboration du projet de rapport et préparation de la restitution de l'évaluation.	30.09.2026 - 21.10.2026 ~3 semaines	6 jours
Soumission du projet de rapport final et des recommandations	23.10.2026	
Restitution / Discussion (en présentiel ou en ligne) : Une séance de debriefing avec SWISSAID	28.10.2026	1 jour
Remise finale : rapport d'évaluation et dossier : Finalisation et remise du rapport d'évaluation final, accompagné de toutes les annexes et des documents d'évaluation et de recommandations	3.11.2026	3 jours

Les travaux s'étaleront sur une période d'environ 1 mois. Le rapport d'évaluation final devra être remis au plus tard le 3 novembre 2026.

4.4. Livrables

Les livrables suivants devront être remis :

- *Rapport de lancement* (10 pages maximum, annexes non comprises) comprenant la méthodologie révisée, la matrice d'évaluation, la liste et le calendrier des entretiens, le calendrier des missions et le plan de travail. Ce document devra également préciser la stratégie d'échantillonnage, la théorie du changement ou logique d'intervention qui guidera l'analyse, ainsi que les principaux risques méthodologiques et les mesures prévues pour les atténuer.
- *Compte rendu de la ou des missions sur le terrain* : réunion de 2 à 3 heures

- avec le personnel de SWISSAID
- *Projet de rapport d'évaluation* (25 pages maximum, annexes non comprises), comprenant : un résumé analytique / une introduction / une description des interventions / les conclusions, les enseignements tirés et les défis / des recommandations.
- *Réunions de restitution / atelier* pour discuter des conclusions avec SWISSAID.
- *Présentation PowerPoint des résultats* de l'évaluation, destinée à la restitution des principaux constats, conclusions et recommandations auprès de SWISSAID et des principales parties prenantes.
- *Rapport d'évaluation final* (35 pages maximum, annexes non comprises), intégrant les commentaires écrits de SWISSAID, ainsi que les résultats des réunions de restitution. Les recommandations devront être priorisées, opérationnelles, réalistes et clairement adressées aux acteurs concernés. Le cas échéant, elles pourront distinguer les actions à court, moyen et long terme. L'annexe du rapport final devra également comporter :
 - Liste des personnes interrogées ; comptes rendus des ateliers ; diapositives utilisées lors des réunions de débriefing et de restitution ; vidéos ; brochures ; études de cas ; etc., le cas échéant.
 - Liste des documents examinés et de l'ensemble des éléments pertinents étudiés.
 - Analyse de la logique d'intervention (cadre logique ou théorie du changement) : mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints.
 - Version finale de la matrice d'évaluation.
- *Produit de synthèse visuelle* (1 à 2 pages maximum), sous forme de poster, infographie, fiche de synthèse ou autre format adapté, présentant de manière concise les principaux constats, enseignements et recommandations de l'évaluation.

5. Procédure d'appel d'offres

5.1. Profil de compétences de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation devra disposer des compétences et de l'expérience nécessaires pour conduire une évaluation indépendante, rigoureuse et crédible d'un portefeuille WASH multi-pays dans des contextes fragiles.

Le/la coordonnateur.trice principal.e de l'évaluation devra disposer des compétences et de l'expérience suivantes :

- Expérience avérée dans la conduite d'évaluations externes de programmes ou portefeuilles de développement, y compris dans l'application des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE ;
- Expérience confirmée dans la conduite d'évaluations multi-pays et dans la coordination d'équipes d'évaluation multidisciplinaires ;
- Expérience de travail dans des contextes fragiles ou complexes ;
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Excellente maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit.

L'équipe d'évaluation devra collectivement disposer des compétences suivantes :

- Expérience confirmée dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), notamment en matière d'accès aux services, de gouvernance inclusive, de durabilité des services et de renforcement des systèmes ;

- Maîtrise des approches méthodologiques combinant méthodes quantitatives et qualitatives, ainsi que des méthodes de collecte de données sensibles au genre ;
- Capacités d'évaluation dans chacun des pays couverts par l'étude (Niger et Tchad), incluant une bonne connaissance du contexte institutionnel, socio-économique et sectoriel, les dynamiques de genre, ainsi qu'une expérience avérée de collecte et d'analyse de données d'évaluation ;
- Connaissance des enjeux liés à la résilience climatique, à la sécurité hydrique et à la gestion durable des ressources en eau ;
- Expérience dans la formulation de conclusions fondées sur des données probantes et de recommandations opérationnelles.

Les compétences suivantes constituent un atout :

- Connaissance de SWISSAID, du SWSC ou de la coopération internationale suisse ;
- Expérience de facilitation de processus participatifs d'apprentissage, de capitalisation ou de restitution.

5.2. Critères d'exclusion

Toute offre sera rejetée si, au cours des cinq (5) dernières années :

- Un membre de l'équipe de consultants a travaillé ou travaille pour SWISSAID ;
- Un membre de l'équipe de consultants a participé ou participe à des activités visées par la présente évaluation.

5.3. Procédure d'attribution

Critères d'éligibilité	Vérification
Expérience en matière d'évaluations : L'équipe de consultants dispose d'une expérience suffisante pour mener à bien l'évaluation.	Au moins deux (2) références de mandats comparables menés à bien au cours des cinq (5) dernières années, au moins par le/la chef.fe d'équipe
Langue : L'équipe de consultants est capable de communiquer en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et est en mesure de compiler et de fournir les résultats et la documentation en français.	Compétences linguistiques confirmées des personnes clés (aucun certificat requis)
Disponibilité : L'équipe de consultants doit confirmer sa disponibilité pour mener à bien les tâches énumérées dans le calendrier figurant au chapitre 4.3	Confirmation écrite de la disponibilité des consultants et de leur capacité à respecter le calendrier indiqué.
Conflit d'intérêts : L'équipe de consultants déclare être exempte de tout conflit d'intérêts	Confirmation écrite

Critères d'attribution	Pondération	Vérification
Composition et qualifications de l'équipe de consultants	35 %	CV, références de projets, composition proposée de l'équipe et répartition des responsabilités
Compréhension du mandat, qualité de l'approche et de la méthodologie	40 %	Description de la proposition
Offre financière	25 %	Budget

5.4. Procédure de candidature et calendrier

Date / Date limite	Activités
17.08.2026	Appel d'offres
24.08.2026	Date limite pour confirmer son intérêt par e-mail et soumettre des questions, par e-mail à m.monnet@swissaid.ch
01.09.2026	Communication des questions et réponses à tous les soumissionnaires intéressés (c'est-à-dire les entreprises et organisations ayant posé une question et/ou manifesté leur intérêt).
06.09.2026	Date limite de soumission des offres techniques et financières par e-mail à l.reinhard@swissaid.ch et m.monnet@swissaid.ch
14.09.2026	Information de l'attribution ou de la non-attribution du marché à tous les soumissionnaires
21.09.2026	Signature du contrat
21.09.2026	Date de début du contrat

Dans toute correspondance, veuillez indiquer comme objet de l'e-mail : « Proposition_Eval_WASH_SWISSAID ».

5.5. Structure et contenu de l'offre

La proposition technique ne doit pas dépasser 8 pages (annexes non comprises) et doit présenter :

- Compréhension de la mission ;
- Son approche et sa méthodologie pour la mission (3 pages maximum), avec un plan de travail en annexe ;
- La présentation de l'équipe (y compris les CV en annexe ; CV de 3 pages maximum chacun) ;
- Son expérience dans le cadre de missions similaires ;
- Défis potentiels, risques et mesures d'atténuation ;
- Proposition financière.

5.6. Budget disponible et passation du marché

Le budget maximal disponible pour cette mission est de CHF 23'000, tous frais compris. Toute offre dépassant ce montant ne sera pas prise en considération.

Le contrat sera attribué par SWISSAID après analyse des propositions techniques et financières reçues en réponse au présent cahier des charges.

La décision d'attribution n'est pas susceptible de recours.

6. Documents de référence

Les soumissionnaires intéressés peuvent consulter les références suivantes :

- Stratégie institutionnelle 2025-2028:
[20240510_StrategieF_final_Layoutversion_mitAnnexSRsitzung.pdf](#)
- La politique genre de SWISSAID : [2021_SWISSAID_-_Policy_Gender_FR_ok-4.pdf](#)

Après la signature du contrat, SWISSAID mettra les documents suivants à la disposition des évaluateurs pour leur étude documentaire :

- *PAEPHA Kollo 2020-2023* : document de projet, données de suivi et de monitoring disponibles, ainsi que le rapport final du projet.
- *PAEPHA Boboye 2022-2025* : document de projet, cadre logique, données de suivi et de monitoring disponibles, ainsi que le rapport final du projet.
- *PAEPHA Douchi SWSC-4 2023-2027* : document de projet, cadre logique, données de suivi et de monitoring disponibles, ainsi que la documentation et les évaluations pertinentes relatives aux phases précédentes
- *Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural 2019-2023* : document de projet, données de suivi et de monitoring disponibles, ainsi que le rapport d'évaluation à mi-parcours.
- *Accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural au Tchad 2024-2026* : document de projet, cadre logique et données de suivi et de monitoring disponibles.

7. Conditions générales de la mission

7.1. Confidentialité

L'équipe d'évaluation s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette mission. Aucun document ou donnée ne pourra être diffusé sans l'autorisation écrite de SWISSAID.

7.2. Propriété intellectuelle

Tous les rapports, plans, bases de données, relevés, photographies, dessins, fichiers SIG, modèles, notes de calcul et autres documents produits dans le cadre de cette mission deviennent la propriété exclusive de SWISSAID.

7.3. Assurance qualité

L'équipe d'évaluation est responsable de la qualité technique des études produites et veillera à ce que celles-ci soient conformes aux normes nationales applicables ainsi qu'aux bonnes pratiques internationales du secteur WASH.

7.4. Validation des livrables

Les livrables seront soumis pour revue et validation par SWISSAID. L'équipe d'évaluation intégrera les observations formulées avant validation définitive.

7.5. Paiement

Les modalités de paiement seront définies dans le contrat sur la base des livrables validés.

7.6. Code de conduite

L'équipe d'évaluation s'engage à respecter les lignes directrices énoncées dans le [Code de Conduite de SWISSAID](#). Celui-ci fait partie intégrante du contrat et figure en annexe.

Les principes les plus importants du code de conduite sont les suivants :

- Culture organisationnelle, confidentialité et loyauté : Le prestataire respecte la culture organisationnelle de SWISSAID et traite toutes les informations internes comme strictement confidentielles. Il est tenu de faire preuve de loyauté envers l'organisation.
- Comportement respectueux des différences culturelles : Le respect et la compréhension des différences culturelles constituent la base de la coopération.
- Discrimination et harcèlement : Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement dégradant est interdite.
- Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH) : Le prestataire s'engage à s'abstenir de toute forme d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.
- Protection de l'enfance : Les droits des enfants sont respectés et une attention particulière est accordée à la protection des enfants contre toute forme d'abus.
- Conflits d'intérêts : Les conflits d'intérêts doivent être signalés immédiatement à SWISSAID.
- Fraude et corruption : Le prestataire s'engage à adopter un comportement exempt de fraude, de corruption ou d'autres pratiques contraires à l'éthique.
- Obligation de signalement : Toute violation du code de conduite doit être signalée immédiatement conformément aux exigences de SWISSAID.

En cas de violation du code de conduite, SWISSAID se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis.

8. Annexes

8.1. Cadre logique synthétique du portefeuille WASH (2019–2027)

Cette annexe présente une version intégrée et abrégée des principaux résultats et outputs mentionnés dans les cadres logiques et documents de projet. Un « X » indique que l'élément est explicitement représenté dans le document du projet concerné.

Résultats / outputs du portefeuille WASH	PAEPHA Kollo 2020-2023	PAEPHA Boboye 2022-2025	PAEPHA Douchi SWSC-4 2023-2027	Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural 2019-2023	Accès durable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural au Tchad 2024-2026
Résultat 1. Accès durable à l'eau potable					
Construction / réhabilitation de forages ou systèmes d'eau	X	X	X	X	X
Contrôle ou analyse de la qualité de l'eau	X	X	X	X	X
Accès à l'eau potable dans les écoles	X	X	X	X	X
Accès à l'eau potable dans les centres ou établissements de santé	X	X	X		
Gestion, exploitation et maintenance des ouvrages	X	X	X	X	X
Disponibilité de pièces de rechange / lien avec artisans réparateurs				X	X
Résultat 2. Hygiène et assainissement améliorés					
Promotion des règles d'hygiène et d'assainissement	X	X	X	X	X
ATPC / FDAL au niveau communautaire	X	X	X	X	X
ATPE / Écoles Bleues	X	X	X	X	X
Construction ou amélioration de latrines familiales	X	X	X	X	X
Construction de latrines institutionnelles ou scolaires	X	X	X	X	X
Dispositifs de lavage des mains	X	X	X	X	X
Hygiène menstruelle / GHM	X	X	X		X
Gestion des déchets solides dans les écoles	X		X		
WASH FIT / WASH dans les établissements de santé		X	X		
Résultat 3. Gouvernance locale et capacités					

Résultats / outputs du portefeuille WASH	PAEPHA Kollo 2020-2023	PAEPHA Boboye 2022-2025	PAEPHA Douchi SWSC-4 2023-2027	Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural 2019-2023	Accès durable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural au Tchad 2024-2026
des acteurs WASH renforcées					
Mise en place et formation des CGPE	X	X	X	X	X
Formation, équipement ou recyclage d'artisans réparateurs	X	X	X	X	X
Renforcement des services techniques déconcentrés	X	X	X	X	X
Renforcement des collectivités territoriales / communes / cantons	X	X	X	X	X
Cadres de concertation ou plateformes multi- acteurs	X		X	X	X
Résultat 4. Participation, redevabilité, plaidoyer et durabilité					
Mécanismes communautaires de gestion et de gouvernance	X	X	X	X	X
Mécanismes de gestion des plaintes / réclamations			X		X
Plaidoyer ou sensibilisation auprès des autorités locales	X		X	X	X
Mécanismes de financement, redevances ou couverture des coûts O&M	X	X	X	X	X

Note méthodologique : Le tableau ne remplace pas les cadres logiques complets ni les documents de projet détaillés. Il sert uniquement d'aperçu synthétique pour illustrer les principaux domaines dans lesquels SWISSAID s'engage dans le secteur WASH et pour indiquer, de manière indicative, quels projets contribuent à quels résultats et outputs. Les documents de projet détaillés, les cadres logiques complets et les autres documents pertinents seront mis à disposition de l'équipe de consultant.e.s retenue après la sélection.